

Paris, le 3 janvier 2007

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interpeller sur le projet de loi transposant la directive européenne 2001/18/CE fixant les conditions de dissémination des OGM dans l'environnement, examiné en première lecture au Sénat et, je l'espère, bientôt à l'Assemblée nationale, et je vous en remercie.

« Je l'espère » car rien n'est moins sûr, le Gouvernement ne semblant pas pressé de légiférer en la matière (*cf.* mon intervention récente dans l'hémicycle, ci-joint).

Après le moratoire longtemps appliqué en Europe, à l'instigation du Gouvernement Jospin, en matière d'OGM, les reculades successives du Gouvernement actuel et le retard pris en la matière depuis 3 ans ont pourtant favorisé la dissémination dans de nombreux endroits en France et conduit de nombreuses régions de France à voter contre les essais OGM en plein champ.

En outre, la Commission européenne a récemment annoncé son intention de saisir officiellement la Cour de Justice européenne (CEJ), pour réclamer à la France entre 20 et 40 millions d'euros d'amende auxquels s'ajouterait une astreinte financière comprise entre 300000 et 500000 euros par jour de retard, pour non transposition de la directive.

Malgré cette double urgence de légiférer en France sur les OGM, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, dont je suis, considère que l'actuel projet de loi susvisé ne satisfait pas aux conditions à remplir pour accepter une quelconque mise sur le marché français de plantes génétiquement modifiées.

En effet, l'utilisation projetée des OGM n'a de fins que mercantiles alors que peu de recherches sont menées, dans des conditions objectives et désintéressées, sur les effets pour la santé et l'environnement.

Cette absence d'évaluation, outre le fait qu'elle ignore le principe constitutionnel de précaution dont la directive européenne prévoit pourtant expressément qu'il soit mise en œuvre lors de sa transposition, installe le soupçon sur l'ensemble des travaux de génie génétique et leurs possibles applications ultérieures dans les domaines de la santé et de l'environnement.



Les socialistes ont toujours affirmé leur soutien à l'effort de recherche soutenu en la matière, puisque seul un niveau élevé de recherche sur le long terme, reposant principalement sur l'action publique, est susceptible de préserver notre capacité d'innovation, d'expertise et notre autonomie de décision, dans un domaine où nous risquons de nous faire imposer, pour des raisons strictement mercantiles, des choix de société.

Or, le Gouvernement actuel n'a rien fait pour conforter cette position de sagesse en attribuant des moyens dérisoires à la recherche publique, dont encore récemment en lois de finances comme en loi de programme pour la recherche.

En outre, le manque de concertation et de transparence dont a fait preuve le Gouvernement en la matière n'est pas acceptable pour mener le débat sereinement sur un sujet aussi important et sensible en termes économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux. Les consommateurs, les chercheurs, les agriculteurs et les associations ont été maintenus à l'écart de la préparation du projet de loi, ce qui dénote une fois de plus le mépris de ce Gouvernement pour l'avis des français dans les domaines qui les concernent directement.

Egalement, le Gouvernement ne tient pas compte des recommandations du rapport parlementaire du 13 avril 2005, pourtant utiles en matière de prise en compte du principe de précaution ou de système de responsabilité juridique liés aux OGM.

Enfin, une fois de plus, de nombreuses dispositions du projet de loi renvoient à des décrets, ce qui témoigne de l'intention manifeste de confisquer une partie du débat au détriment de la représentation nationale.

Pour toutes ces raisons, et en l'état actuel du projet de loi OGM, le parti socialiste affirme sa position contre :

- le brevetage du vivant et le pillage par les multinationales des ressources génétiques qui constituent le patrimoine commun de l'humanité,
- les cultures commerciales d'OGM en plein champ,
- le régime de responsabilité sans faute des agriculteurs cultivant des OGM en cas de contamination de cultures non OGM, qui transfère sur les seuls agriculteurs les responsabilités et exonère ainsi totalement les firmes productrices d'OGM,
- la création d'un fonds de garantie alimenté par des taxes levées sur les seuls agriculteurs et par un abondement de l'Etat, exonérant ainsi une nouvelle fois les firmes productrices d'OGM d'une quelconque responsabilité financière en cas d'accident.

Les socialistes demandent que soit instauré le principe de « pollueur payeur » à l'encontre des firmes multinationales productrices d'OGM et que soit développée une recherche d'excellence conduite dans la transparence, sur des sites restreints et sécurisés, selon de stricts protocoles de mise en œuvre et d'évaluation, par des organismes publics correctement financés.

Ce sont ces principes que je défendrai, ensemble avec mes collègues socialistes de l'Assemblée nationale, lors de l'examen du projet de loi sur les OGM qui, plutôt qu'une transposition de la directive européenne attendue depuis longtemps, est bel et bien un projet d'autorisation des OGM sur notre sol qui exonère de toute responsabilité les firmes productrices d'OGM et enserrme nos agriculteurs dans l'économie des grands semenciers.



J'espère donc que le projet de loi sera prochainement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, tant pour faire valoir nos positions que pour enrayer l'effrayant gâchis financier que l'attentisme du Gouvernement entraîne pour notre pays.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus distinguées.

François BROTTE